• Recours contre les travaux d'exploration au Rozoy-Bellevalle

Par Yves Maquinghen, chargé de mission environnement

En soutien au collectif Carmen, Picardie Nature, en association avec l'association Vie et Paysage et notre fédération nationale France Nature Environnement (FNE), ont déposé ce lundi 29 juillet un recours gracieux à Monsieur le Préfet de l'Aisne contre l'arrêté du 17 mai 2013 portant mesures de police pour les travaux d'exploration.

Nous estimons que *«l'arrêté préfectoral portant mesures de police en date du 17 mai 2013 pour les travaux miniers sur le permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides ou gazeux de Château-Thierry ne permet pas d'assurer que ces travaux soient exempts de dangers graves pour l'environnement, puisque ceux-ci ont fait l'objet d'une simple déclaration en application du 1° de l'article 4 du décret du 2 juin 2006, qui méconnaît les dispositions des articles L. 161-1, L. 162-3 et L. 162-10 du code minier.»*

«Le simple fait d'interdire la fracturation hydraulique n'est pas de nature à s'assurer que les travaux d'exploration envisagés n'aient pas des conséquences néfastes pour l'environnement.»

Dans ces conditions, France Nature Environnement, Picardie Nature et Vie et Paysages demandent à Monsieur le Préfet de l'Aisne le retrait de cet arrêté.

Picardie Nature étudie toutes les possibilités pour obtenir l'annulation des déclarations de travaux dans la continuité de la décision du Conseil d'Etat du 17 juillet 2013 où le Conseil invalide, à la demande de FNE, un décret du 2 juin 2006 qui soumettait à simple déclaration les forages destinés à la recherche de gisements d'hydrocarbures.

Recours gracieux et décision du Conseil d'État disponibles sur :

www.picardie-nature.org

• Centre d'enfouissement de Nurlu : mais que font-ils ?

Par Jean-Paul Lescoutre, Yves Maquinghen, chargé de mission environnement

Souvenez-vous, la fin de l'été 2012 a été marquée par une série d'incendies sur le centre d'enfouissement de Nurlu, géré par la COVED. Picardie Nature et l'association «Protégeons la vie en Haute Somme» avaient alors porté plainte à la Gendarmerie. Une plainte qui, un an après, ne semble toujours pas être arrivée au tribunal.

Cela faisait des mois que les associations dénonçaient des pratiques litigieuses sur le site en utilisant des résidus de broyage automobile comme matériaux de recouvrement. Les associations avaient alors dû faire un recours devant la CADA cet été (Commission d'accès aux documents administratifs) pour obtenir une copie de ces documents... documents toujours en attente.

Enfin, le 9 septembre, le portique de radiodétection s'est déclenché, engendrant l'intervention du SDIS... pour l'heure, aucune explication n'a été donnée aux membres de la Commission de suivi de site malgré un courrier envoyé début octobre.

Pour résumer :

> une plainte déposée dont l'instruction semble bien longue ;

> des certificats de conformités que personne ne semble posséder ;

> une commission de suivi de site non informée des incidents sur le site...

MAIS QUE SE PASSE-T-IL SUR LE SITE DE NURLU ? NOUS CACHERAIT-ON DES CHOSES ?

Picardie Nature demande à ce que la gestion de ce site se fasse dans la plus grande transparence comme l'exige la loi alors que commence à courrir le bruit d'une possible extension...